

Projet Pédagogique



Sommaire

1. Présentation - contexte

Les statuts de l'association et domaines d'intervention.
Le Cadre législatif
Le fonctionnement

2. Le Public visé

Les caractéristiques du public accueilli
La relation aux parents/familles

3. Les Objectifs

Le Projet Éducatif de l'association
Le Projet Éducatif de Territoire
Les objectifs généraux
Les objectifs opérationnels
Les projets d'animation

4. Les Moyens

L'équipe pédagogique
Les Locaux
Les Partenariats
La Journée type

5. Évaluation

Les réunions d'équipe
Évaluation des actions d'équipe
Les critères d'évaluation

1. Présentation - Contexte

1a/ Les statuts de l'association et domaines d'intervention.

ACCUEIL & LOISIRS est une association fondée le 15 décembre 1983, régie par la loi de 1901 et a reçu l'agrément Jeunesse et Sport pour l'ensemble de ses activités en Janvier 1984.

L'origine de l'association était la nécessité de proposer un accueil pour les enfants après l'école, ainsi ce sont des parents (encore le cas) qui ont fédéré le projet associatif.

ACCUEIL & LOISIRS est adhérente aux Francas d'Ille et Vilaine, association d'éducation populaire depuis 2006. Elle a son siège social à la mairie de La Mézière.

Les élus de l'association suite à l'assemblée générale du 18 Mars 2016 sont :

Présidente : Klervie LE VERGE

Vice-Présidente : Sophie BLANCHET

Trésorière: Estelle AUVRAY

Trésorier Adjoint : Joseph TANNOURY

Secrétaire: Arnaud CACQUEVEL

Secrétaire Adjointe : Maryline PINTON

Membre du conseil d'administration: Régis FABLET, Virginie LAVISSE, Catherine FRANCOIS, Marie-Geneviève GEORGET, Benoît RENAULT.

Les centres de loisirs accueillent les enfants avant et après l'école, les mercredis et les vacances scolaires. Depuis septembre 2014, l'association organise aussi en partenariat avec la commune les temps d'Activités Périscolaires.

1b/ Cadre Législatif

L'ALSH est une structure habilitée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale.

Il est donc soumis à la réglementation des accueils de loisirs (encadrement, activités, sorties...). Cette habilitation est renouvelée chaque année après l'examen, de la conformité de la structure.

1c/ Le fonctionnement

Quoi ?	Quand ?	Horaires
Périscolaire	Période scolaire, lundi, mardi, jeudi et vendredi	7H30 à 8H30 16H30 à 19H
TAP	Période scolaire, lundi, mardi, jeudi et vendredi	15H30 à 16H30
Mercredi	Période scolaire	11H45 à 19H
Vacances	Toutes les périodes sauf 1 ^{ère} quinzaine d'Août (fermeture)	7H30 à 19H

Périscolaire

- Le matin, à partir de 7h30. 2 sites d'accueil : salle de motricité au sein de l'école St Martin et la salle Panoramix. Des espaces aménagés permettent aux enfants un début de journée en douceur et selon leurs envies : bibliothèque, jeux de société, jeux d'imitation... Les animateurs accompagnent les enfants ensuite dans les différentes écoles.

- Le soir, à partir de 16H30. 3 sites d'accueil selon les tranches d'âge : Espace Coccinelle, classes moquette et espace polyvalent. Arrivée des enfants accompagnés des animateurs pour un goûter sous forme de self, puis animation d'espaces : jeux de société, bricolages, jeux de cour... jusqu'à l'arrivée des parents.

Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

De 15H30 à 16H30, chaque jour, pour tous les enfants scolarisés sur la commune. Utilisation des salles communales, des centres de loisirs, des écoles.

Les Mercredis

A partir de 11H45 (sortie de l'école) jusqu'à 19H, sur inscription obligatoire. 2 sites sont utilisées : l'Espace Coccinelle pour les enfants de - 6 ans et les classes moquette pour les enfants de + 6 ans.

Le Midi : Les enfants rentrent au restaurant municipal jusqu'à 13h30. La restauration est organisée par le personnel communal, le service est assuré quand à lui par l'équipe d'animation qui déjeunent avec les enfants.

L'après midi : Les parents qui désirent récupérer leur enfant après le repas peuvent venir entre 13h et 14h. Sur ce créneau, nous proposons aux enfants des temps calmes (jeux libres, lecture, relaxation, sieste...). Les activités commencent à partir de 14h30 jusqu'à 16h30, moment du goûter. Ensuite, des espaces permanents leur sont proposés (ludothèque, coin lecture, espace activité manuelles, espace expression libre) jusqu'à l'arrivée des parents.

Les Vacances

A partir de 7H30 jusqu'à 19H, sur inscription obligatoire. Utilisation d'un ou deux sites selon effectifs. Possibilité de venir à la journée ou demie-journée.

Le Matin : Nous proposons aux enfants différents espaces appropriés : la lecture, les constructions, jeux calmes encadrés ou libres. Les projets et les activités débutent à partir de 9h30, après une collation proposée aux enfants.

Le Midi : Les enfants mangent au restaurant municipal jusqu'à 13h30. La restauration est organisée par le personnel communal, le service est assuré quand à lui par l'équipe d'animation qui déjeunent avec les enfants.

L'après midi : Les parents qui désirent récupérer leur enfant après le repas peuvent venir entre 13h et 14h. Sur ce créneau, nous proposons aux enfants des temps calmes (jeux libres, lecture, relaxation, sieste...). Les activités commencent à partir de 14h30 jusqu'à 16h30, moment du goûter. Ensuite, des espaces permanents leur sont proposés (ludothèque, coin lecture, espace activité manuelles, espace expression libre) jusqu'à l'arrivée des parents.

2. Le Public visé

2a/ Caractéristiques du public accueilli

Les stades du développement de l'enfant : Tous les enfants passent par les mêmes stades de développement bien que chacun ait son rythme propre.

<u>Age</u>	<u>Langage</u>	<u>Développement cognitif</u>	<u>Développement social et affectif</u>	<u>Développement sensoriel et moteur</u>
3 – 4 ans	Extension du vocabulaire et phrases courtes. Peut suivre une conversation, comprend des promesses, s'amuse des jeux de langage.	Acquisition de concepts d'espace, de temps, de quantité. Utilise les principes du comptage	Identifie plusieurs parties du corps .Attend son tour. Aime aider les autres. Critique autrui	Court avec aisance, tape du pied dans un ballon. Fait du tricycle
4 – 5 ans	Produit des demandes indirectes et des justifications. Comprend le comparatif, l'identité et la différence.	Est attentif à sa performance, capable de classification et de sériation	Comprend l'état mental d'autrui. Joue à des jeux de compétition. Stabilité du genre (se reconnaît comme garçon ou fille).	Monte à une échelle, marche en arrière. Tient un papier d'une main tout en écrivant de l'autre.

Association ACCUEIL & LOISIRS

5 – 6 ans	Produit des énoncés de 5-6 mots, répond au téléphone. Début de lecture logographique. Identifie des rimes, comprend environ 2500 mots.	Début de la conservation (comprend que la grandeur d'une collection d'éléments reste la même quelle que soit la manière dont elle est présentée). Dessine un bonhomme, écrit son prénom	Sait se contrôler. Choisit ses amis. Négocie avec l'adulte	Fait du vélo sans roulettes, lace ses chaussures
7- 11 ans	Utilise la forme passive, produit des inférences, apprend à lire. Comprend les sarcasmes et les métaphores.	Opérations concrètes. Logique du nombre. Morale préconventionnelle : les conséquences des actions (exemple :punition), en déterminent la valeur morale.	Identité de genre (conformité à des références culturelles) et ségrégation sexuelle. Différencie réel et virtuel	Début de la puberté, poussée de croissance. Développements des activités physiques et sportives.

La liste des données ci-dessus n'est pas exhaustive mais sert de base à la construction de notre projet pédagogique.

Tous les temps de la vie quotidienne tels que le repas, la toilette, sont des temps d'activités au même titre que le jeu ou le sport. Un enfant a des besoins et mis à part les besoins vitaux qui sont manger, dormir, prendre soin de soi, il y a aussi :

- le besoin de reconnaissance, d'affection, de sécurité, de repères
- le besoin de rythmes de vie réguliers
- le besoin de calme, de douceur
- le besoin de jouer, de rêver, d'imaginer
- le besoin d'être écouté, de s'exprimer
- le besoin de se retrouver seul et d'agir seul,

Il a aussi besoin d'agir conformément à des règles, qui dans le jeu, deviennent aisément des rites. La présence d'un adulte lui est indispensable.

2b/ La relation aux parents/familles.

- Les objectifs :

Concertation entre les familles, les bénévoles de l'association et les membres de l'équipe du centre de loisirs sur tout ce qui concerne les activités éducatives proposées aux enfants.

Échanges de compétences

Développer le dialogue nécessaire dans une démarche de coéducation et de partage du projet.

Favoriser les échanges dans les instances de l'association.

- Les moyens :

Les Moyens de communication :

- Mailing liste et échanges téléphoniques : rappel des dates d'inscription, prise en compte des absences ou inscriptions, modifications...

- Un blog : retrace les journées du centre de loisirs, valorise des projets

- Le site Internet : présentation du Projet Éducatif de l'Association, présentation des projets durant les vacances ou mercredis, modalités d'inscriptions, fiches sanitaires à télécharger ainsi que les fiches d'inscription, la vie du centre, des instances...

- Réunions d'informations : pour les camps afin de présenter le projet, l'équipe et le lieu du séjour

- Flyers : Réalisation de documents pour les périodes de vacances, les manifestations distribués via les écoles et transférés via la mailing liste.

En développant des temps de rencontres sous différentes formes :

- Le Catufé : A la fin de chaque période de vacances: valorisation des projets menés, préparation d'un goûter à partager avec les parents, enfants et équipe d'animation

- Des temps partagés : Balade contée, Ludo'dîne ou Fête du Jeu, des RDV à destination des familles, pour partager des moments ludiques en famille.

Des temps d'échanges :

-Le temps d'accueil :le matin ou le soir. Permet le dialogue à propos de la journée passée, de problèmes rencontrés...

-Assemblée Générale : l'occasion pour certains parents de prendre connaissances des projets de l'année, présenter le budget, le bureau, le conseil d'administration... Inviter de nouveaux parents à rejoindre l'association.

-Fête du centre : Fin Août, après les grandes vacances soirée organisée par l'association pour prendre le temps de parler ensemble des vacances passées (camps, sorties...). Présentation du projet de l'été et valorisation des réalisations des enfants.

- Les résultats attendus :

- Meilleure sensibilisation sur le rôle éducatif du centre de loisirs en expliquant nos objectifs, notre organisation, en sollicitant les parents pour avoir leur opinion (sondage par exemple).

- La concertation est importante car permet un climat de confiance, une connaissance du contenu éducatif.

- L'échange de compétences, pour que les parents participent activement dans la vie du centre de loisirs

3. Les Objectifs

3a/ Le projet Éducatif de l'association

L'Association « Accueil & Loisirs » organise plusieurs séjours d'accueil de loisirs pour les enfants de la commune de La Mézière.

Cet accueil répond à trois exigences :

une exigence éducative : pour favoriser le développement de l'enfant, à la fois dans sa dimension individuelle et dans sa relation aux autres.

une exigence sociale : en veillant à garantir l'accessibilité de nos activités au plus grand nombre, et plus particulièrement les familles les plus démunies.

une exigence culturelle : pour favoriser l'accès des enfants à l'ensemble des ressources nécessaires à leur développement intellectuel.

Les fondements du projet associatif.

Dans le processus de développement de la personne humaine, l'enfance est une période déterminante. Un enfant, mais plus largement un individu, se construit et se développe à partir de la matière éducative que constitue l'ensemble des influences qui se sont exercées et s'exercent sur lui, volontairement ou non. En se conjuguant, elles contribuent au développement de la personne. Toute action éducative porte donc en elle une double finalité : le développement de la personne dans sa singularité et le développement de la société. Si l'éducation vise l'épanouissement des individualités, elle le rend possible par l'action collective.

Dans ce cadre, le temps libre des enfants et des adolescents participe à leur éducation, au même titre que le temps scolaire et le temps de vie des familles. Ces temps sont complémentaires. Si le projet a pour objectif de permettre aux enfants et adolescents de la commune de bénéficier d'un temps libre éducatif de qualité, il doit obligatoirement :

s'articuler avec la politique éducative développée sur le territoire, dans une concertation étroite et permanente avec la collectivité locale et les autres acteurs éducatifs, étant entendu que les accueils de loisirs organisés par l'Association constituent l'une des composantes essentielles de l'action éducative locale,

privilégier la relation avec les parents, acteurs incontournables de la mise en œuvre de l'action éducative au plan local, dans une perspective de co-éducation, en contribuant à la mise en place d'espaces d'information et d'échange adaptés,

poursuivre et renforcer notre relation avec l'Ecole, et notamment les enseignants, pour créer de nouvelles convergences éducatives, pour mieux utiliser les ressources éducatives et pédagogiques locales.

Le projet souhaite également encourager plus fortement la participation des enfants et des adolescents à la vie de la Cité. La participation active de la personne, quel que soit son âge, est une condition indispensable à son développement et à son devenir. Nous devons agir pour que les enfants et les jeunes d'aujourd'hui deviennent des citoyens libres et responsables demain.

L'ensemble de nos actions se fonde inévitablement sur des valeurs, indissociables de la dignité de tout être humain : la liberté, l'égalité, la solidarité et la paix. C'est aussi la laïcité, définie ici comme le respect de la personne humaine et de ses droits, notamment pour admettre et comprendre l'autre (son genre, son histoire, sa culture...). Elle implique de lutter contre toute atteinte à l'intégrité et à la dignité des personnes, à promouvoir le respect de la personne enfantine, de la protéger contre toute exploitation de sa vulnérabilité.

Les objectifs du projet associatif.

L'association « Accueil & Loisirs » souhaite contribuer à l'épanouissement général de l'enfant, dans son unicité et sa globalité, par la mise en œuvre d'activités de loisirs sur les temps post et péri-scolaires. Cette ambition se décline en trois objectifs complémentaires :

(1) Favoriser, dès l'enfance, le développement harmonieux de la personne, le développement physiologique, le développement psychomoteur, le développement affectif, le développement intellectuel, sachant que chacun interfère avec les autres.

(2) Favoriser, dès l'enfance, l'accession de la personne à son autonomie, c'est-à-dire à la capacité de déterminer par soi-même ses actes et ses comportements et de les mettre soi-même en œuvre, en toute responsabilité, compte tenu des contraintes de l'environnement.

(3) Favoriser, dès l'enfance, la formation du citoyen, l'apprentissage de la responsabilité, la pratique de la solidarité, la compréhension et le respect des autres, « vivre ensemble ».

Pour atteindre ces objectifs, le projet éducatif de l'Association « Accueil & Loisirs » vise donc à permettre aux enfants de la commune :

de participer à des activités individuelles et collectives adaptées à leur âge, répondant à leurs intérêts et à leurs besoins,

d'accéder aux connaissances, techniques et aux formes d'expression les plus variées possibles,

de constituer, de développer et d'entretenir leur bagage culturel et d'apprendre à se cultiver, de se confronter aux réalités de l'environnement matériel et humain,

d'investir leurs connaissances dans des réalisations individuelles et collectives,

de participer activement à l'élaboration et à la réalisation de projets collectifs divers,

d'assumer, selon leurs compétences, des responsabilités et rôles variés, dans des groupes différents,

de participer activement à l'élaboration, à l'actualisation, à la mise en vie et au contrôle des règles de vie.

L'Association « Accueil & Loisirs », souhaite privilégier plusieurs dimensions, dans la mise en œuvre de ce projet :

la participation active des enfants à la définition des programmes d'activité, des règles de vie et à l'évaluation, par l'organisation d'espaces de concertation.

la relation aux familles, pour développer le dialogue nécessaire avec les parents, dans une démarche de co-éducation. Il s'agit, d'une part de mieux cerner les attentes des parents, mais aussi de les intégrer dans la réflexion éducative et pédagogique, par la mise en place d'espaces de dialogue (conseil de parents).

l'ouverture du centre de loisirs sur la vie locale, en participant aux actions organisées par la municipalité, les écoles ou d'autres acteurs associatifs, mais également en relation avec les structures des communes voisines.

L'aménagement des locaux, pour proposer des espaces de loisirs propices à l'épanouissement des enfants, en rupture avec l'organisation des temps scolaires.

La participation des directeurs et animateurs à des réseaux, pour confronter les expériences avec d'autres, développer de nouvelles compétences.

développer la sensibilité des enfants à l'hygiène et à l'équilibre alimentaire par des pratiques éducatives et pédagogiques adaptées.

3b/ Le Projet éducatif de territoire (PEDT)

Dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires, l'association Accueil et Loisirs est organisatrice en partenariat avec La Mézière. Afin de répondre aux objectifs de la réforme des rythmes scolaires, un PEDT élaboré avec l'ensemble des acteurs éducatifs de la commune et signé par la municipalité, l'association et les services de l'état concernés.

Le PEDT s'inscrit dans une démarche de **coéducation**, avec la volonté de **coordonner toutes les actions éducatives** mises en œuvre sur la commune. Il cherche non seulement à donner des objectifs communs, dans le but d'une cohésion au sein de la collectivité et d'une cohérence entre les acteurs éducatifs (écoles, centre de loisirs, services municipaux, associations, office des sports...), mais encore à définir des objectifs prioritaires à mettre en œuvre dans le cadre de ce nouveau temps d'activités éducatives. Le contenu des temps d'activités périscolaires doit donc satisfaire les objectifs suivants :

Respecter les rythmes de chaque enfant en organisant des temps d'animation adaptés.

- Penser les TAP comme un moment de transition entre le temps scolaire et les autres activités (après 16h30).
- Construire la continuité des différents temps éducatifs (gestion de la sieste, des temps de récréation, du temps libre, gestion du temps d'animation dans son amplitude...).
- Proposer des temps d'animation variés qui respectent les besoins et les envies de chacun (diversité des rythmes, possibilité de ne rien faire, temps informels...).

Permettre à tous les enfants de découvrir de nouvelles activités et de vivre des expériences diversifiées.

- Favoriser tous les types de découvertes (sportive, culturelle, artistique, scientifique...), dans le but d'éveiller l'enfant.
- Favoriser les partenariats avec les associations locales (au plan communal et intercommunal), pour valoriser les ressources éducatives du territoire.
- Organiser des animations adaptées aux caractéristiques des enfants (physiques, intellectuelles...).
- Permettre aux enfants d'être en situation de réussite, par la découverte et la valorisation de nouvelles compétences.
- Permettre à l'enfant d'être acteur pendant les temps d'animation.

Offrir aux enfants la possibilité de choisir leurs activités et de construire des parcours éducatifs adaptés à leurs besoins et leurs souhaits.

- Permettre aux enfants de s'exprimer et prendre en considération leur parole et leurs souhaits.
- Permettre aux enfants de choisir les activités qu'ils souhaitent réaliser, dans la mesure du possible.
- Favoriser les échanges entre enfants et entre enfants et adultes.

La mise en œuvre de ces objectifs généraux doit satisfaire le principe d'accessibilité par tous des temps d'activités périscolaires, sans aucune forme de discrimination, ainsi il s'agit d'un service gratuit pour les familles.

3c/ Les objectifs généraux

1. Favoriser l'épanouissement et le bien-être de l'enfant
2. Développer l'éveil culturel et artistique
3. Favoriser la découverte de l'environnement

Les temps d'animation seront aménagés en laissant aux enfants le choix des activités en fonction du rythme de chacun, en tenant compte des besoins individuels, de leurs souhaits et de leurs envies.

3d/ Les objectifs opérationnels

L'équipe, pour la période 2016-2017 a décidé d'axer son travail sur les objectifs opérationnels suivant :

- Favoriser l'épanouissement et le bien-être de l'enfant :

Respecter le rythme de chacun

Développer progressivement son autonomie

Aménager des espaces selon les besoins et envies des enfants

- Développer l'éveil culturel et artistique:

Faire découvrir les différentes formes d'expression artistique : arts plastiques, cinéma, audio-visuel, livres, musique, danse, patrimoine et musées...

Enrichir la bibliothèque et proposer des activités autour du livre.

Valoriser les productions des enfants (expositions, décoration des locaux)

Permettre à l'enfant de s'ouvrir sur le monde : proposer des activités de découverte de nouvelles cultures

- Favoriser la découverte de l'environnement:

Favoriser la découverte de l'environnement proche et proposer des activités en lien avec la nature (jardinage, jeux dans la nature...) ainsi que les sorties adaptées à l'âge des enfants

Développer le partenariat avec la Médiathèque municipale et les échanges intergénérationnels

Multiplier les rencontres entre les enfants de maternelle et d'élémentaire

Initier aux gestes d'écocitoyenneté : récupération, transformation, recyclage

3e/ Les projets d'animation

Sébastien COMMANS et Claire CERON, les directeurs, coordonnent l'écriture des projets d'animation et assurent leur cohérence avec les projets éducatif et pédagogique. Les projets d'animation détaillent le déroulement des activités. Ils permettent aux animateurs de préciser les objectifs de leur ateliers et son déroulement.

L'équipe de direction propose à l'ensemble des membres de l'équipe un cadre identique de présentation. L'ensemble des projets sont conservés et mutualisés.

Un planning des projets est établi lors de la réunion d'équipe.

4. Les Moyens

4a/ L'équipe Pédagogique

Le Périscolaire et les TAP :

- Directeurs : Claire CERON (BPJEPS Loisirs tous publics)
Sébastien COMMANS (BPJEPS Loisirs tous publics)
Guillaume MONTAGNE (BPJEPS Loisirs tous publics)

- Animateurs : Amaury DUBREUIL (BAFA)
Mathilde CHENARD (BAFA)
Hélène COLAS (BPJEPS Loisirs tous publics)
Anne-Sophie CRESPEL (BAFA)
Corentin DEFFAINS (BAFA)
Karine DELDY (BPJEPS Loisirs tous publics)
Mélanie DUCLOS (CAP petite Enfance)
Fabrice FREMONT (BAFA)
Justine HEAUTOT (IUT Carrières Sociales)
Charlotte LALOUE (BAFA)
Alexandre LECLERC (BAFA)
Lénaïck LE DU (CAP petite Enfance)
Véronique LEMETAYER (CAP Petite Enfance)
Pauline LE TALLEC (BAFA)
Charlie PIEL (BAFA en cours)
Johann POULNAIS (BPJEPS Activités Physiques et Sportives)
Élise ROMER (IUT Carrières Sociales)

Pour les TAP, il y a aussi les associations intervenantes, le personnel communal mis à dispositions tels que les ATSEM, les animateurs municipaux ainsi que les intervenants extérieurs.

Le Mercredi :

- Directeurs : Claire CERON (BPJEPS Loisirs tous publics)
Sébastien COMMANS (BPJEPS Loisirs tous publics)

- Animateurs : Anne-Sophie CRESPEL (BAFA)
Karine DELDY (BPJEPS Loisirs tous publics)
Mélanie DUCLOS (CAP petite Enfance)
Fabrice FREMONT (BAFA)
Justine HEAUTOT (IUT Carrières Sociales)
Alexandre LECLERC (BAFA)
Lénaïck LE DU (CAP petite Enfance)
Pauline LE TALLEC (BAFA)
Charlie PIEL (BAFA en cours)
Johann POULNAIS (BPJEPS Activités Physiques et Sportives)
Élise ROMER (IUT Carrières Sociales)

Les Vacances :

- Directeurs : Sébastien COMMANS ou Claire CERON ou Karine DELDY

- Animateurs : Animateurs permanents et vacataires avec le BAFA ou en cours.

Les directeurs des centres de loisirs sont les garants de la sécurité physique et morale des enfants. Ils sont disponibles, à leur écoute ainsi qu'à celle des parents. Ils sont les personnes référentes pour informer ces derniers (informations éducatives, réglementaires ou organisationnelles). Ils favorisent leur participation.

De la même manière qu'avec les familles et les enfants, ils sont à l'écoute des animateurs et des autres membres de l'équipe. Ils peuvent, le cas échéant, leur apporter des solutions, être force de proposition ou s'inscrire en soutien lors de l'organisation d'une activité.

Enfin les directeurs assurent la gestion de leur structure sur les plans financier, administratif, sanitaire et réglementaire. Pour cela ils travaillent en étroite collaboration avec les différents directeurs ainsi que les différents services de la Maire de la Mézière. De ce fait ils assurent le lien entre les usagers (familles, enfants), les professionnels, la collectivité et les institutions.

Les animateurs sont les relais des Directeur.s Ils sont de ce fait garants de la sécurité morale et physique des enfants qui leurs sont confiés. Ils accueillent ces derniers et sont à leur écoute ainsi qu'à celle de leur famille. Ils connaissent, respectent et font respecter le règlement intérieur de la structure. Ils communiquent les informations importantes à leurs collègues, et au Directeur.

L'encadrement :

Pour le périscolaire :

Pour les enfants de – 6 ans : 1 animateur pour 10 enfants

Pour les enfants de + 6 ans : 1 animateur pour 14 enfants

Pour les TAP :

Pour les enfants de – 6 ans : 1 animateur pour 14 enfants

Pour les enfants de + 6 ans : 1 animateur pour 18 enfants

Pour les Mercredis et les vacances :

Pour les enfants de – 6 ans : 1 animateur pour 8 enfants

Pour les enfants de + 6 ans : 1 animateur pour 12 enfants

L'association a fait le choix de maintenir ces taux d'encadrement aussi bien sur les mercredis (devenus périscolaires) que sur les vacances afin d'assurer une qualité d'accueil.

4b/ Les Locaux

Espace Coccinelle, Classes moquette
Rue de la flume
35520 LA MEZIERE

L'Espace Coccinelle accueille les enfants de – 6 ans. C'est un bâtiment communal construit en 2006. il est pourvu d'une grande salle d'activité divisible, d'une ludothèque, d'un dortoir, d'une cuisine, de sanitaires et d'un bureau pour la directrice. A l'extérieur, la cour offre des structures de jeux.

Au regard de la charte qualité des ACM en Ille et Vilaine, la DDCSPP a défini une capacité maximum d'accueil de 70 enfants sur ce site.

L'Espace coccinelle est située au sein du pôle petite enfance où l'on trouve aussi la crèche, le point rencontre des assistantes maternelles ainsi que l'espace touchatout pour les familles.

Les classes moquette accueillent les enfants de + 6 ans sauf sur le périscolaire où l'espace est consacré aux grandes sections. Ce sont les anciennes classes de CP de l'école PJH. Le bâtiment est pourvu de deux salles d'activités, d'une cuisine et de sanitaires. A l'extérieur, il y a une cour goudronnée.

Au regard de la charte qualité des ACM en Ille et Vilaine, la DDCSPP a défini une capacité maximum d'accueil de 48 enfants sur ce site.

L'ensemble polyvalent situé Place de l'église – 35520 LA MEZIERE, accueille des enfants de + 6 ans, uniquement lors des TAP et sur le périscolaire. Il s'agit de la salle des fêtes de la commune aménagée en salle d'activité, pourvue d'une cuisine et de sanitaires. Mais également de la salle Abraracourcix, situé à l'étage, aménagé spécialement pour les CM1/CM2.

Au regard de la charte qualité des ACM en Ille et Vilaine, la DDCSPP a défini une capacité maximum d'accueil de 98 enfants sur ce site.

4c/ Les partenariats

- la CAF afin de faire valoir les droits de chacun (famille, centre de loisirs).
- La DDCSPP qui est notre partenaire pédagogique (garant de la sécurité des locaux et du bon fonctionnement de la structure)
- Le coordinateur Enfance jeunesse, missionné sur les TAP
- La Mairie de La Mézière qui subventionne le fonctionnement de la structure et met à notre disposition les locaux et les personnels d'entretien.

Ces partenariats sont encadrés par des conventions et/ou contrats et font l'objet de contrôles réguliers.

4d/ La journée type des Mercredis et des Vacances

Les Mercredis Après Midi

Le Centre de Loisirs fonctionne durant toute l'année sur les mercredis de 11h45 à 19h.

	Déroulement	Actions et attitudes des animateurs
Temps de repas 12h00-13h30	<i>Arrivée et installation des enfants dans le calme Effectuer le service à table</i>	<i>Être attentif et vigilant à l'hygiène Être vigilant aux PAI Permettre à l'enfant de faire seul : se servir, couper, débarrasser</i>
Temps d'accueil des enfants en demi-journée : A partir de 13h30	<i>Faciliter leur arrivée au sein du groupe par une attitude avenante et sécurisante</i>	
Temps calme 13h30-14h30	<i>Mise en place de petits espaces calmes dans une ambiance agréable</i>	<i>Favoriser la lecture, les jeux de société, le dessin... Mettre de la musique calme</i>
Temps d'animation 14h30-16h30	<i>Présentation des propositions faites aux enfants. Début des animations choisies.</i>	<i>Proposer des animations accompagnées par l'animateur ou en autonomie. Adapter les activités aux besoins et à l'âge des enfants. Permettre aux enfants d'avoir le choix et d'exprimer des envies. Être vigilant au respect et au rangement du matériel.</i>
Goûter : 16h 30	<i>Plusieurs propositions sont faites pour permettre aux enfants de composer leur goûter selon leurs goûts en respectant un équilibre.</i>	
A partir de 16h30 Temps d'animations	<i>Mettre en place des animations adaptées aux demandes et aux besoins des enfants (jeux intérieurs, activités manuelles, histoires, jeux).</i>	
Temps d'accueil des parents 16h30-19h	<i>Les parents signalent le départ de leur enfant. En dehors des parents, seules les personnes inscrites sur la fiche d'inscription sont habilitées à récupérer l'enfant. Si une autre personne est amenée à récupérer exceptionnellement un enfant, les parents de l'enfant doivent faire parvenir une autorisation écrite à la direction. Une pièce d'identité doit être demandée. Rangement et fermeture des lieux</i>	<i>Penser à faire un retour de la journée de l'enfant Effectuer un rangement progressif des lieux Être vigilant à la propreté des lieux (tables, dortoirs, cuisine...)</i>

Le périscolaire

Le centre de loisirs accueille les enfants chaque soir après les Tap de 16h30 à 19h.

La plupart des enfants fréquentant le périscolaire le font de manière régulière et reste en moyenne entre 1h et 1h30 au centre de loisirs (constat fait à partir des feuilles de pointage)

	Déroulement	Actions et attitudes des animateurs
Arrivée des enfants	<i>Les animateurs se répartissent sur les différentes écoles pour récupérer les enfants qui fréquentent le centre de loisirs.</i>	<i>Être attentif et vigilant lors du regroupement et lors des déplacements.</i>
	<i>Les enfants rangent leurs cartables, leurs vêtements et se lavent les mains avant le goûter</i>	<i>Être Vigilant sur le rangement et l'hygiène.</i>
Goûter : 16h 45	<i>Plusieurs propositions sont faites pour permettre aux enfants de composer leur goûter selon leurs goûts en respectant un équilibre.</i>	
A partir de 17h	<i>Les animateurs se répartissent sur les différents espaces et les animent.</i>	<i>Être force de proposition. Adapter les propositions aux besoins des enfants et spécificités du temps d'accueil.</i>
Temps d'accueil des parents 16h30-19h	<i>Les parents signalent le départ de leur enfant. En dehors des parents, seules les personnes inscrites sur la fiche d'inscription sont habilitées à récupérer l'enfant. Si une autre personne est amenée à récupérer exceptionnellement un enfant, les parents de l'enfant doivent faire parvenir une autorisation écrite à la direction. Une pièce d'identité doit être demandée. Rangement et fermeture des lieux</i>	<i>Penser à faire un retour de la soirée de l'enfant Effectuer un rangement progressif des lieux Être vigilant à la propreté des lieux.</i>

Les Vacances

	Déroulement	Actions et attitudes des animateurs
Accueil le matin à partir de 7h30	<i>L'enfant dépose ses affaires. Il peut participer à des animations proposées dans la salle d'accueil</i>	<i>Aménager l'espace Être accueillant et avenant vis à vis de l'enfant et du parent Faciliter la séparation</i>
Temps d'animation 9h30-11h30	<i>Après la collation proposée, Rassemblement des enfants, Annonce des animations proposées de la journée Début des animations</i>	<i>Être imaginatif et ludique dans la présentation des animations Avoir un langage adapté</i>
Temps de départ des enfants en demi-journée 11h30-12h00	<i>Penser à faire un retour de la journée de l'enfant</i>	
Fin des animations, rangement, passage aux sanitaires, habillage : 11h30-12h	<i>Vérification des effectifs avant le départ à la cantine</i>	
Temps de repas 12h15-13h30	<i>Arrivée et installation des enfants dans le calme Effectuer le service à table</i>	<i>Être attentif et vigilant à l'hygiène Être vigilant aux PAI Permettre à l'enfant de faire seul : se servir, couper, débarrasser</i>
Temps d'accueil des enfants en demi-journée : A partir de 13h30	<i>Faciliter leur arrivée au sein du groupe par une attitude avenante et sécurisante</i>	
Temps calme 13h30-14h30	<i>Mise en place de petits espaces calmes dans une ambiance agréable</i>	<i>Favoriser la lecture, les jeux de société, le dessin... Mettre de la musique calme</i>
Temps d'animation 14h30-16h30	<i>Présentation des propositions faites aux enfants. Début des animations choisies.</i>	<i>Proposer des animations accompagnées par l'animateur ou en autonomie. Adapter les activités aux besoins et à l'âge des enfants. Permettre aux enfants d'avoir le choix et d'exprimer des envies. Être vigilant au respect et au rangement du matériel.</i>
Goûter : 16h 30	<i>Plusieurs propositions sont faites pour permettre aux enfants de composer leur goûter selon leurs goûts en respectant un équilibre.</i>	
A partir de 16h30 Temps d'animations	<i>Mettre en place des animations adaptées aux demandes et aux besoins des enfants (jeux intérieurs, activités manuelles, histoires, jeux</i>	

Association ACCUEIL & LOISIRS

Temps d'accueil des parents 16h30-19h	<i>Les parents signalent le départ de leur enfant. En dehors des parents, seules les personnes inscrites sur la fiche d'inscription sont habilitées à récupérer l'enfant. Si une autre personne est amenée à récupérer exceptionnellement un enfant, les parents de l'enfant doivent faire parvenir une autorisation écrite à la direction. Une pièce d'identité doit être demandée. Rangement et fermeture des lieux</i>	<i>Penser à faire un retour de la journée de l'enfant Effectuer un rangement progressif des lieux Être vigilant à la propreté des lieux (tables, dortoirs, cuisine...)</i>
---	---	--

Les sorties

« Petit mémo »

Tout transport nécessite au minimum deux animateurs quel que soit la taille du groupe. Un animateur placé à l'avant du bus compte les enfants qui montent.

Pendant le trajet, il doit y avoir un animateur assis près de chaque porte (issue de secours).

Pas d'enfant assis aux places avant ni sur la place centrale arrière.

Si le bus est pourvu de ceintures de sécurité, l'animateur doit veiller à ce que les enfants soient bien attachés.

Avant de partir en sortie, l'animateur pense à :

- Prendre la liste des enfants et en laisser un exemplaire à la direction.
- Vérifier les fiches sanitaires des enfants (problème de santé).
- Communiquer le lieu précis ou itinéraire à la direction.
- Vérifier que les pique-niques soient complets.
- Prendre la trousse à pharmacie avec le n° de téléphone du centre de loisirs et les n° d'urgence (SAMU...).
- Le responsable de la sortie communique son n° de portable à la direction
- Prévoir des affaires de rechange, chapeaux, casquettes, crème solaire, eau...
- Veiller à la tenue des enfants en fonction du temps et du type d'animation proposée (chapeau, casquette, crème solaire, gourde, vêtements de pluie et chaussures appropriées).

5. Évaluation

5a/ Les réunions d'équipes

L'équipe de direction organise **des réunions d'équipes régulières**. Ces temps sont essentiels et obligatoires pour tous les membres de l'équipe.

Le travail de l'équipe est coordonnée, les projets d'animation sont discutés et élaborés.

Durant les réunions, une place importante est faite à l'évaluation des actions menées par l'équipe.

Lors des vacances scolaires, **des réunions de régulation** sont organisées par le directeur (1 réunion par semaine). L'objectif des réunions de régulation est d'ajuster le fonctionnement, faire un point sur l'état d'avancement du projet, évaluer les activités mises en place durant la période concernée.

Régulièrement le Directeur fait le bilan de ces évaluations et oriente le travail de son équipe en conséquence.

5b/ Évaluation des actions d'équipe

L'évaluation de notre action est permanente et se fait au moyen de réunions ainsi que d'outils mis en place et utilisé par les animateurs.

En plus des réunions de régulation, sont organisées :

- o Des réunions d'évaluation
- o Des réunions d'organisation ainsi que la réunion annuelle pour le bilan de l'année.

5c/ Les critères d'évaluation

1. Éveiller les enfants à la culture

- a. Quelles sont les activités mises en place qui ont permis de familiariser les enfants avec des activités artistiques et scientifiques?
- b. Les moyens utilisés ont-ils été suffisants?
- c. Quels matériaux ont découvert les enfants ? Ont-ils eu plaisir à les manipuler ?
 - o Par quel matériel sont-ils le plus attirés et pourquoi?
 - o Les activités mise en place ont-elles favorisé la créativité de l'enfant ? (l'originalité des activités, la participation des enfants, la progression)
 - o Avons-nous sollicité l'imagination de l'enfant et comment ?

2. Sensibiliser les enfants au respect de l'environnement

- o Les enfants ont-ils bien compris l'utilité d'un tri sélectif ?
- o Quelles activités en lien avec la nature ont été proposées aux enfants ?
- o Quels matériaux récupérables ont été utilisés pour les activités et comment ?

3. Favoriser l'épanouissement personnel de l'enfant dans le groupe

- o Le cadre de vie est-il suffisamment accueillant et rassurant ?
- o Les règles de vie sont-elles respectées par les enfants ?
- o Est-ce que l'animateur a donné la possibilité à chaque enfant du groupe de participer aux activités ?
- o Les enfants sont-ils suffisamment responsabilisés dans les activités, dans l'utilisation et le rangement du matériel, l'entretien ... ?